

Commissariat spécial
de LYON.

Lyon le 10 septembre 1935.

+++++++

N° 8619

====

O B J E T /

Réunion à la "Tribune
du Rhône" avec Pétrus
FAURE, député .

+++++++

COPIE à :

Préfet (Cabinet)

Le Commissaire divisionnaire
de police spéciale ,

à Monsieur le PREFET DU RHONE

(Secrétaire général pour la police)

50 personnes environ ont assisté hier soir à la réunion organisée, à la brasserie Thomassin, sous les auspices de la " Tribune du Rhône " pour l'audition de VIVIER-MERLE, secrétaire général de l'Union des syndicats ouvriers du Rhône (CGT) et Pétrus FAURE, député de la Loire .

La présidence était assurée par VAVASSEUR directeur de la " Tribune du Rhône " .

VIVIER-MERLE prend le premier la parole. Il expose le plan de la CGT, pour supprimer la crise économique, le chômage et ramener la prospérité du pays .

Son discours n'est qu'un long exposé technique, bourré de chiffres, de citations, d'extraits de statistiques, tendant à démontrer que l'état, le gouvernement n'ont en fait aucun droit de contrôle devant l'action des grandes banques, de la grosse industrie qu'il rend responsables de tout le marasme actuel.

Il trouve que nos dirigeants, en variant quelque peu leurs étiquettes, n'en détiennent pas moins le pouvoir de père en fils, depuis des générations et que cela ne cessera que lorsque le " front social " prendra le pouvoir .

Personne dans la salle n'a contredit l'orateur.

Pétrus FAURE a parlé ensuite des incidents de Brest et de Toulon sur lesquels il a enquêté en sa qualité de membre de la commission d'enquête des " gauches " .

Il a fait un exposé très modéré accusant principalement la grande presse d'avoir répandu de faux bruits en faveur des partis de droite .. Il a parlé du calme des " gardes mobiles " mais a vivement critiqué l'action de la police locale de Toulon, notamment celle de M. LUCCHINI commissaire, protégé de Mr. CHIAPPE... , qui aurait tiré le premier sur la foule avec de nombreux agents et un inspecteur.

Il a indiqué que des affiches et des tracts donnant des centaines de tués.. des navires en feu, avaient constitué une véritable provocation et

10/9/1935

n'avaient d'autre objet que de briser l'action du " Front populaire " en laissant craindre le pire ..

L'orateur qui n'a jamais mis en cause , le Gouverne-
-ment, a été très modéré dans son exposé concernant la recher-
-che des responsabilités de ces incidents.

Il a terminé en donnant la certitude, aux auditeurs,
qu'il n'y a pas eu de pillage et que les objets dérobés aux
vitrines l'ont été pour servir de projectiles ..

Quelques personnes présentes lui ont demandé ensuite
des explications , notamment au sujet du soutien par les
radicaux du " front populaire".

A d'autres qui lui demandaient si les incidents de
Brest et de Toulon , seraient évoqués à la Chambre, Pétrus
FAURE a répondu par la ~~promesse~~ promesse qu'une interpellation
serait déposée à ce sujet .

La réunion a ensuite pris fin , sans incident, à
23 heures 15 .

P. le Commissaire divisionnaire
de police spéciale ,
le Commissaire spécial adjoint :



[Handwritten signature in blue ink]